

**VOTE NO** to the EU Health Passport  
*Think of your re-election!*

European Citizens Movement OPPOSING EU's Totalitarian Policies

## **VOTEZ "NON" au certificat numérique**

### **RAISON N°5**

#### **NON A UNE MAUVAISE LÉGISLATION**

Cette semaine, nous vous avons présenté chaque jour une raison de voter contre cette proposition. Aujourd'hui, nous vous donnons **quatre raisons** pour lesquelles cette proposition ne mérite pas de devenir une norme légale, étant ses performances en matière de **normes de meilleure réglementation** :

#### **1. Aucune étude d'impact ne vient étayer la prétendue NECESSITE d'un certificat numérique.**

La proposition **n'est pas accompagnée de l'analyse d'impact et de la consultation publique habituelles**, et « l'exposé des motifs » se contente de nous informer qu'il n'y a pas eu de temps pour cela.

Si la nécessité, l'efficacité, l'efficacité, les avantages pour la politique européenne et l'impact positif sur les droits fondamentaux des citoyens étaient si évidents, **une brève analyse aurait facilement pu être fournie dans l'acte lui-même.**

Il ne suffit pas de mettre le mot "vert" dans le titre d'un acte pour le rendre écologique. Les **impacts environnementaux, sociaux et économiques devraient avoir été correctement analysés.**

Ce n'est pas parce que ce certificat ne coûtera à l'Union "que" 49 millions d'euros, que le législateur ne doit pas aux citoyens une explication sur l'utilisation de l'argent des contribuables.

#### **2. Aucune justification n'est apportée concernant la PROPORTIONNALITE de cette action.**

Si l'utilisation prévue du certificat est pour la **période** apparemment **limitée** qui reste de la pandémie de Covid-19, alors sa proportionnalité doit être remise en question.

Il ne s'agit pas seulement des "seuls" 49 millions d'euros censés être nécessaires pour sa mise en œuvre, mais de l'ensemble des **efforts** européens et **nationaux pour adopter et mettre en œuvre une mesure censée être très éphémère.**

### **3. Aucun respect de la DIVISION DES POUVOIRS prévue par le traité - pouvoirs délégués**

La **suspension de l'application du certificat numérique** doit se faire par le biais d'un **acte délégué** (article 190 du TFUE). Cette procédure est strictement **limitée par le Traité à la décision sur les aspects "non essentiels"** des lois.

Dans la proposition, la décision selon laquelle la pandémie est terminée est un aspect **ESSENTIEL**.

Cette disposition **affaiblit** encore **la responsabilité démocratique** de la proposition et **rend ses conséquences arbitraires.**

### **4. La proposition est entachée d'INCERTITUDE et il est impossible de vérifier la responsabilité.**

La proposition confie des décisions importantes à des organismes douteux :

le **Comité de sécurité sanitaire (CSS)**, qui est un **groupe consultatif informel** composé des ministères de la santé des États membres et qui comprend également des représentants des États observateurs (Islande, Liechtenstein, Norvège, Serbie et Turquie). Un tel **groupe informel ne peut se voir confier des responsabilités qui ont un impact direct sur les citoyens de l'UE.** (Article 3, paragraphe 6, et article 7, paragraphe 1, de la proposition).

**L'OMS :** De la manière la plus flagrante, **le déclencheur ultime de la décision d'arrêter l'application de ce règlement est l'OMS.** Il convient de souligner que **l'OMS ne fait pas partie du cadre juridique de l'UE** et que les décisions de son directeur général n'ont aucune incidence juridique directe sur l'UE et ses citoyens.

Nous continuerons, dans les jours qui suivent, à vous envoyer des éléments juridiques et scientifiques, **afin de soutenir et de justifier votre VOTE 'CONTRE' le Certificat numérique qui est une attaque sans précédent contre nos libertés fondamentales.**

Cordialement,